

Le mot du rapporteur régional

Un nouveau rapporteur pour le CDRA VALDAC : Madame Véronique ROUSSELLE, conseillère régionale



Crédit : SMEOV / N.D.

Elue à la Région depuis peu dans la majorité régionale, je fais partie d'Europe Écologie. C'est une grande **aventure** pour moi, faisant mes débuts en politique mais aussi une grande **responsabilité** qui m'est confiée. Je voudrais me présenter comme quelqu'un qui est :

Sensible à notre territoire

Sensible à la **beauté de la nature et donc sensible aux** outils à mettre en place pour vivre en harmonie avec cette nature ; sensible à **son façonnage** par l'homme depuis des générations, qui a su optimiser ses activités dans ce territoire, avec **intelligence** et sensible aux **savoir faire locaux** et à la **vie culturelle** qui crée des liens entre nous tous.

Membre de ce territoire

Habitant et travaillant sur ce territoire, déjà engagée localement comme conseillère municipale à St Sauveur de Montagut, j'**apprécie l'engagement de vous tous** dans ce CDRA. Valence Drôme Ardèche Centre, un territoire riche de diversité, de la plaine à la montagne, de la ville au hameau perdu, de la grosse entreprise aux artisans.

Volonté d'être Acteur du territoire

Grâce à ma formation d'ingénieur agricole et à de multiples expériences professionnelles en milieu rural j'ai, pendant de nombreuses années, accompagné **les agriculteurs dans leur projet d'installation ou de conversion vers l'AB** sur l'Ardèche, ainsi que sur des projets de structuration de la **filière bio**. En tant qu'assistante de direction d'une PME, je vis aujourd'hui au quotidien les **relations entre producteurs et transformateurs**.

Je suis attentive au développement de **l'emploi local et durable** dans tous les sens du terme, recherchant toujours à valoriser **des solutions écologiques**.

Mes missions aujourd'hui, liées à mon mandat : rapporteur du CDRA VALDAC, Vice Présidente du PNR des Monts d'Ardèche et charte des parcs, titulaire Ardèche méridionale, titulaire CTEF Ardèche méridionale, Administratrice Lycées agricole Olivier de Serres, Valentin et LP Hôtelier Largentière, Comité d'orientation et comité syndical Grotte Chauvet, entre autres.

Avant tout j'aime écouter et comprendre pour agir au mieux en concertation. C'est ma façon de faire, et j'y consacrerai de l'énergie afin de développer durablement nos territoires.

Mot de remerciements...

... à Marianne ORY, rapporteur du CDRA de 2005 à mars 2010

Le Comité de Pilotage et l'équipe technique du CDRA tiennent à remercier chaleureusement Marianne ORY pour son implication et sa mobilisation au service du territoire.

Marianne ORY était rapporteur du CDRA depuis 2005. Elle a suivi l'ensemble de la phase de définition et de mise en œuvre du CDRA VALDAC, ainsi que les réflexions et la mise en œuvre des deux premiers avenants au contrat.

Le Comité de Pilotage du CDRA a rendu hommage à son travail et à l'ensemble de l'action réalisée lors d'une réunion qui a eu lieu le jeudi 4 mars en mairie d'Etoile-sur-Rhône.



Crédit : SMOV / N.D.



Les avenants au CDRA VALDAC

L'avenant 1 au CDRA VALDAC

Ce premier avenant concerne l'affectation de crédits sur différents volets du CDRA :

* **L'affectation des crédits sur le volet équipements sportifs** (pour 1 500 000 € de subventions régionales)

Il s'agit de l'objectif 12 du contrat (action 26). Au-delà de l'action du CDRA concernant le soutien aux manifestations sportives locales (n°25), cette action permet de soutenir l'investissement afin de renforcer le maillage des équipements sportifs et de loisirs sur le territoire.

Fiche action téléchargeable sur le site de VALDAC :

http://www.valdac.fr/fr/detail_cdra_thematiques.aspx?Id=209

* **L'affectation des crédits sur le volet habitat et foncier** (action 38 pour 225 000 €)

Cette action n°38 se décline en plusieurs sous-actions :

⇒ Mise en place et animation d'un observatoire local de l'habitat (action 38.1.1)

⇒ Mise en place et animation d'un observatoire local du foncier (action 38.1.2)

⇒ Sessions de formation des élus et des techniciens à l'urbanisme durable (action 38.2)

⇒ Soutenir, en lien étroit avec les collectivités, les médiations foncières entre agriculteurs lors d'installation ou de transmissions d'exploitations agricoles (action 38.3)

L'objectif pour le CDRA VALDAC est d'accompagner les acteurs locaux vers une meilleure maîtrise du développement de leur territoire, en renforçant la sensibilisation des élus aux enjeux de l'urbanisme, de l'habitat et du foncier... mais aussi en impulsant le développement d'outils collectifs facilitant cette gestion cohérente de l'espace.

Programme d'actions téléchargeable sur le site de VALDAC :

http://www.valdac.fr/fr/detail_cdra_thematiques.aspx?Id=207

* **L'affectation des crédits sur le volet Rhône** (1 400 000 € à travers les objectifs 14, 17 et 18)

Programme d'actions téléchargeable sur le site de VALDAC :

http://www.valdac.fr/fr/detail_cdra_thematiques.aspx?Id=208

✓ **L'avenant 1** a été validé par la commission permanente de la Région Rhône-Alpes réunie le 8 juillet 2009.

L'avenant 2 au CDRA VALDAC

Le contenu de l'avenant se présente de la façon suivante :

⇒ Aucune action nouvelle créée ni aucune action supprimée

⇒ Un ajustement sur le volet économie entre les fiches actions à hauteur 45 000 €

⇒ Le fléchage du projet d'aménagement de la gare du Mastrou sur le volet tourisme (+ 300 000 € de subvention sur l'action 9)

• Les actions qui ont fait l'objet d'une augmentation de crédits :

⇒ Action 3.2 : « Rendre l'offre foncière plus lisible et qualitative : aide à la création réhabilitation » : **+ 15 000 €**

⇒ Action 8 « Favoriser l'émergence de projets économiques structurants » : **+ 30 000 €**

⇒ Action 9 « Aménager des voies vertes, itinéraires de découverte du patrimoine » : **+ 300 000 €**

• Les actions qui ont fait l'objet d'une diminution de crédits :

⇒ Action 3.1 « Rendre l'offre foncière plus lisible et qualitative : étude schéma de cohérence » : **- 15 000 €**

⇒ Action 7 « Coordonner et accompagner les pôles d'excellence » : **- 30 000 €**

⇒ Action 11 « Requalifier et diversifier l'offre d'hébergements touristiques afin de pouvoir accueillir toute l'année » : **- 150 000 €**

⇒ Action 13.3 « Une communication réussie pour un accueil de qualité tout au long de l'année » : **- 150 000 €**

✓ **L'avenant 2** a été validé par la commission permanente de la Région Rhône-Alpes réunie le 22 janvier 2010.

Le CDRA VALDAC : vers un avenant 3

Les membres du Comité de Pilotage et l'équipe technique du CDRA sont actuellement en préparation de l'avenant 3 au contrat. Trois rencontres sont organisées entre les élus du Comité de Pilotage et les intercommunalités à travers des réunions territoriales afin d'échanger sur les premières années de réalisation du CDRA et les besoins pour les années à venir (mois de mai et de juin). En parallèle, les commissions du CDRA se réunissent pour faire le bilan des actions de chaque volet thématique et proposer des ajustements au contrat.

✓ Le calendrier de réalisation de **l'avenant 3** s'échelonne sur l'année 2010, pour une opérationnalité au 1^{er} janvier 2011.